

et

Le corps électoral

CENSITAIRE jusqu'à la Révolution de 1848, le suffrage politique devint ensuite « universel », mais resta masculin jusqu'à 1945. Le droit de vote fut alors accordé aux femmes, puis par la loi du 5 juillet 1974, aux jeunes de 18-20 ans. Ainsi des personnes résidant en France, les seules catégories qui n'ont pas d'expression politique sont les enfants de 0 à 17 ans et les étrangers. Aucun pays, à notre connaissance, n'a accordé le droit de vote même à une partie des premiers (1). Quelques ébauches concernent en revanche les seconds (2). Est-ce à dire cependant que tout l'électorat potentiel, ensemble des personnes ayant le droit de vote, exerce ce droit ?

Au 28 février 1977, 33 152 779 électeurs étaient inscrits sur les listes électorales de la France métropolitaine. Or au 1^{er} janvier 1977, selon l'estimation de l'INSEE, la France comptait 52 975 milliers d'habitants, dont 38 024 âgés de 18 ans et plus. Ce chiffre comprend les étrangers résidant en France. Début 1975, le nombre d'étrangers de tous âges était estimé par défaut à 3 442 milliers par le recensement, et par excès à 4 128 milliers par le ministère de l'Intérieur. Au 1^{er} janvier 1977, on dispose de l'estimation du ministère de l'Intérieur, 4 205 milliers. Sachant, par le recensement, que 71 % des étran-

gers ont 18 ans et plus, on arrive à une « fourchette » de 2 500-3 000 milliers d'étrangers âgés de 18 ans et plus au début 1977, et donc à un électorat potentiel de 35 000 à 35 500 milliers de personnes (3). Ainsi, il y a un an, environ 2 millions de personnes ayant le droit de vote n'étaient pas inscrites sur les listes électorales, soit environ 6 % de l'électorat potentiel. Un mouvement d'inscription se produit certes à la veille de chaque consultation importante (4), mais il est douteux que ce rapport descende au-dessous de 5 % ; dans le passé, il a oscillé le plus souvent entre 5 et 10 % (5).

La composition de cette population non inscrite n'est pas vraiment connue. Probablement elle est un peu plus urbaine que rurale, un peu plus féminine que masculine, et comprend plus que proportionnellement d'électeurs les plus jeunes et les plus âgés. A chaque extension du droit de vote, aux femmes en 1945, aux jeunes de 18-20 ans en 1974, un certain temps s'écoule avant que le groupe concerné fasse pleinement usage de son nouveau droit. Mais ce retard n'est pas considérable : en 1954 déjà le taux de non-participation des femmes n'était supérieur à celui des hommes que de moins de 2 points : 10,7 % contre 9 %. En 1977 l'écart est inférieur à un point. Pour l'inscription des jeunes élec-

(1) Le 26^e Amendement de la Constitution des États-Unis, ratifié le 30 juin 1971, a étendu le droit de vote aux 18-20 ans. Les femmes l'avaient obtenu en 1920, par le 19^e Amendement.

(2) Le délai de cinq ans imposé aux naturalisés français pour accéder au droit de vote a été supprimé. Par ailleurs, le Parlement suédois a décidé en décembre 1975 d'accorder aux étrangers résidant en Suède depuis plus de trois ans le droit de vote aux élections locales. Voir à ce sujet : « La représentation des immigrés en Europe » par Catherine Withol de Wenden. Fondation nationale des sciences politiques, 1976, et *Recherches sur les migrations* (C.E.S., 82, rue Cardinet, Paris-17^e), n° 5-6, 1977.

(3) Il faudrait, pour être rigoureux, retirer de l'électorat potentiel le nombre des personnes privées de leurs droits civils et politiques par voie de justice, nombre dont aucune estimation récente n'existe et aussi retirer du nombre des inscrits, par cohérence avec le recensement, celui des Français de l'étranger inscrits en métropole au 28 février 1977, qui était de l'ordre de 100 000.

(4) Et prévisible : les élections législatives de 1968 et présidentielles de 1969 et 1974 ne l'étaient pas.

(5) Une estimation pour les années 1954 à 1964, établie à partir des chiffres de l'INSEE, a été publiée dans : Alain Lancelot « L'abstentionnisme électoral en France », Armand Colin 1968, p. 26 et 28.

teurs, le ministère de l'Intérieur fait état de 1 773 623 inscrits de 18-20 ans au 28 février 1977, ce qui conduirait à quelque 600 000 (26 %) non-inscrits de ces âges, pour autant que les définitions de l'âge soient rigoureuses, ce qui est douteux. Pourtant, le taux global de non-inscrits ne subit aucune discontinuité entre 1974 et 1975 : il semblerait que plusieurs centaines de milliers d'adultes, antérieurement non-inscrits, se soient fait inscrire à la même époque.

Que les femmes soient la majorité du corps électoral est bien connu : elles représentent au début 1977, 52,8 % des inscrits et 52,9 % de l'électorat potentiel. Cette majorité tend très légèrement à se réduire en raison de la disparition progressive des générations ayant subi en 1914-1918 d'importantes pertes masculines : les femmes représentaient 53,5 % des inscrits en 1949, 53,2 % en 1954 et 1960, 53 % en 1970.

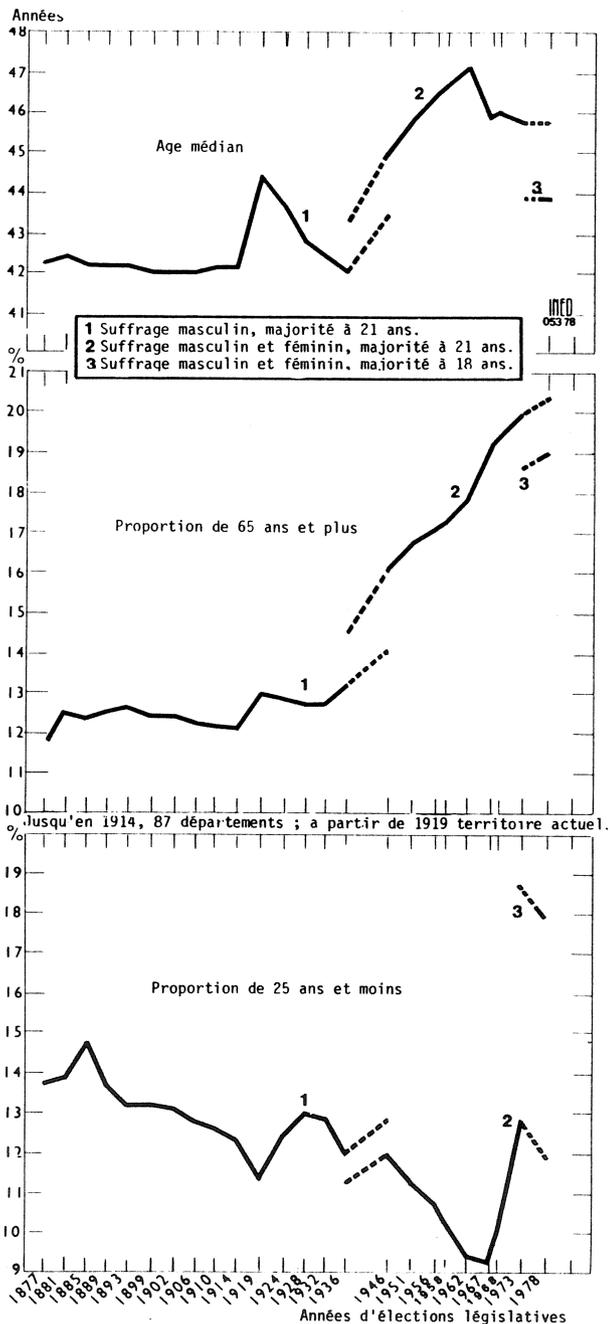
Mais les analyses par âge sont plus rares. Nous ne pouvons ici que les esquisser, sur un plan national. Au début 1977, l'âge médian de l'électorat potentiel est 44,4 ans : la moitié des électeurs ont moins, l'autre moitié plus que cet âge. De ce point de vue c'est l'électorat le plus jeune des IV^e et V^e Républiques : il faut remonter à 1936 pour en trouver un (masculin) d'âge médian plus faible. L'abaissement à 18 ans de la majorité civile a en effet réduit cet âge médian de 1,9 an : sous l'ancienne législation il eût atteint 46,3 ans (graphique) (1).

De 1875 jusqu'à la guerre de 1914, l'âge médian de l'électorat potentiel était de 42 ans et parfaitement stable. Cette stabilité à un niveau peu différent du niveau actuel peut surprendre, alors que l'espérance de vie est passée pour les hommes de 42 ans en 1875 à 49 ans en 1913 et à 69 ans en 1975. C'est que la baisse de la mortalité *rajeunit* d'abord la population car elle bénéficie surtout aux enfants et aux jeunes adultes, proportionnellement nombreux.

Les pertes militaires de la guerre de 1914 entraînent un brutal vieillissement du corps électoral : l'âge médian s'accroît de plus de deux ans entre 1914 et 1919, la proportion des « 65 ans et plus » jusqu'alors inférieure à celle des « 25 ans et moins » la dépasse une première fois. Mais *entre-deux-guerres, période de vieillissement de la population fut une période de rajeunissement de l'électorat* : jusqu'en 1936, les nouveaux électeurs appartenaient en effet à des générations « normales », nées avant 1915 mais

trop jeunes pour avoir fourni des combattants. Elles contribuèrent à faire revenir progressivement l'âge médian à son niveau précédent, à faire un peu baisser le poids des générations les plus âgées, et surtout à accroître celui des générations les plus jeunes.

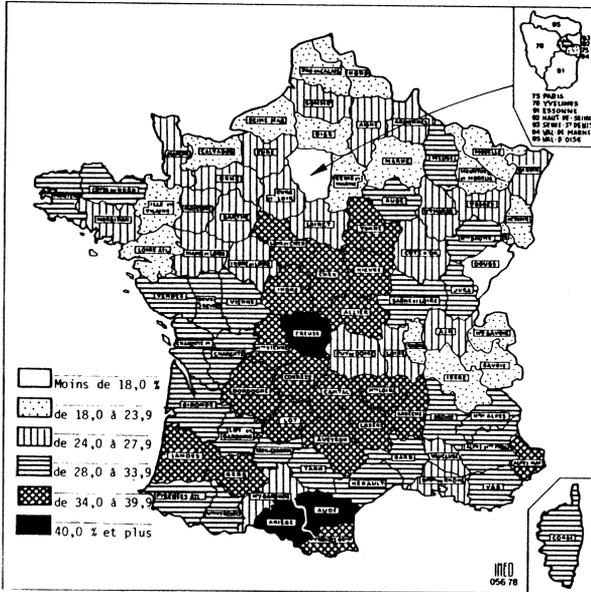
Ce fut l'inverse sous la IV^e République et au début de la V^e, car le « baby-boom » commencé en 1946 n'a eu d'effet sur l'électorat qu'à partir de 1967. De plus, le droit de vote donné aux femmes a « vieilli » l'électorat : en 1946, l'âge



(1) Des estimations annuelles de la répartition des âges ne sont disponibles que pour toute la population de la France, y compris les étrangers. Cela introduit de légers décalages : l'âge médian du graphique est ainsi en 1968 et 1975 sous-estimé de 0,6 an et la proportion de personnes de « 65 ans et plus » de 0,3 % et 0,5 point. Mais s'agissant d'une évolution, cela n'est pas gênant, ces écarts étant faibles et presque constants.

médian est augmenté de 1,4 an, la proportion de « 65 ans et plus » de 2 points et celle de « 25 ans et moins » diminuée de 0,8 point.

L'âge médian atteignit un maximum en 1962 ; la proportion des 21-25 ans augmenta de près de 4 points, de 9 à 13 %, entre 1967 et 1973. Mais l'augmentation de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus est restée impressionnante : cette proportion est passée de 13 % en 1936 à 20 % en 1973. Elle aurait été de 20,8 % en 1977 sans le changement d'âge de la majorité qui ne l'a abaissé qu'à 19,5 %.



Tout ceci concerne l'électorat de la France métropolitaine pris dans son ensemble. Or il y a de très importantes différences locales. La carte montre le relief départemental du rapport « 65 ans et plus » / « 20-64 ans » en 1975, sans correction de nationalité.

La moyenne nationale est de 259 électeurs de 65 ans et plus pour 1 000 électeurs de 20 à 64 ans mais les valeurs départementales vont de 149 à 500 ! C'est dans quatre départements de la couronne parisienne que le nombre est le plus faible et donc l'électorat le plus « jeune » : Essonne 149, Yvelines 154, Val-d'Oise 161 et Seine-Saint-Denis 165. A l'opposé, les trois départements où ce nombre est le plus fort et l'électorat le plus « vieux » sont ruraux : Aude 406, Ariège 431 et Creuse 500. Les différences entre circonscriptions électorales seraient encore plus marquées (1).

La plupart des « actifs », au sens statistique du terme, sont aussi des électeurs : 99 % exacte-

ment, car environ 200 000 jeunes de 17 ans sont actifs. Mais cela ne représente qu'environ 20 millions de personnes dans un électorat de 35 millions : les autres, 42,9 % de l'électorat potentiel, sont économiquement inactives. Cette population est largement féminine : elle comprend environ 10,8 millions de femmes (dont 4,1 de 65 ans et plus, et 0,6 de 18 à 21 ans) contre 4,2 millions d'hommes (dont 2,4 de 65 ans et plus, et 0,5 de 18 à 21 ans).

Mais si cette proportion d'inactifs dans l'électorat est assez stable – un calcul de l'INSEE avait trouvé 41,4 % pour 1954 – sa composition interne varie sensiblement. La part des retraités s'accroît car la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus augmente et l'âge moyen de la retraite tend à s'abaisser, en particulier parce que la proportion de salariés augmente ; la part des jeunes « inactifs » s'accroît aussi car la durée de la scolarisation tend à s'allonger et l'octroi du droit de vote aux générations de 18-20 ans a accru leur importance. Mais la forte croissance récente de l'activité féminine a joué en sens inverse.

Répartition de 1 000 électeurs par groupe socio-professionnel et par sexe (électorat potentiel, 1954 et 1975)

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	1954	1975	1954	1975	1954	1975
0 Agriculteurs	159	65	95	30	125	47
1 Salariés agricoles	56	16	7	2	30	9
2 Patrons de l'industrie et du commerce	106	67	55	31	78	47
3 Professions libérales et cadres supérieurs	36	66	5	18	19	41
4 Cadres moyens	53	89	27	66	39	77
5 Employés	70	80	61	129	65	106
6 Ouvriers	315	321	76	89	186	198
7 Personnels de service	13	15	39	47	27	32
8 Autres catégories	27	25	8	5	17	14
Ensemble des personnes actives	835	744	373	417	586	571
9 Personnes non actives	165	256	627	583	414	429
Total	1000	1000	1000	1000	1000	1000

Source pour 1954 : INSEE, bulletin hebdomadaire de statistique, 26 nov. 1955.

Le tableau compare la répartition socio-professionnelle de 1 000 électeurs en 1954 et en 1975 et montre la baisse considérable du poids électoral des paysans, l'augmentation de celui des catégories d'employés et de cadres moyens et supérieurs, la stabilité de celui des ouvriers. L'étude des conséquences de ces transformations sur la vie politique relève d'une coopération entre statisticiens et démographes, universitaires des sciences politiques et instituts privés de sondage, coopération peu développée en France. Peut-être cette esquisse incitera-t-elle à quelque approfondissement.

Michel LEVY

(1) Plusieurs directions régionales de l'INSEE ont publié les caractéristiques démographiques des circonscriptions électorales de leur ressort.

QUELQUES CHIFFRES

La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus

En 1946, avec 11,1 % de personnes âgées de 65 ans et plus, la France était le pays le plus « vieilli » du monde (1). Depuis cette date, le vieillissement s'est encore accru et cette proportion a atteint 13,4 % en 1976. Mais il a été bien plus rapide dans d'autres pays. En prenant cette proportion pour indicateur, la France a été rattrapée et dépassée en 1953 par l'Allemagne de l'Est, en 1956 par la Belgique, en 1958 par l'Autriche, en 1960 par le Royaume-Uni et la Suède, en 1965 par l'Allemagne fédérale, en 1969 par la Norvège. En 1975 l'Allemagne de l'Est, la Suède et l'Autriche, qui ont dépassé les 15 %, sont les plus « vieillis », tandis que le Japon, l'URSS, les États-Unis, les Pays-Bas restent de ce point de vue des pays « jeunes ».

Dans les pays en développement, dont le tableau donne quelques exemples importants, cette proportion est très faible, de l'ordre de 3 à 4 %, du fait de la forte fécondité qui accroît les générations jeunes, et de la forte mortalité qui réduit les générations âgées. Pour le monde entier, l'ONU estime la proportion en 1975 des personnes de 65 ans et plus à un peu moins de 6 %.

Divers calculs de « projections » ont cherché à préciser quelles implications auraient pour le vieillissement la forme des pyramides des âges actuelles et les tendances prévisibles de la fécondité et de la natalité. Dans l'ensemble, la proportion des 65 ans et plus va continuer de s'accroître. Toutefois les drames passés du XX^e siècle vont quelquefois ralentir, voire inverser cette tendance pendant un certain temps, quand des « classes creuses » arriveront à l'âge de 65 ans : dans les années 1980 pour les principaux pays belligérants de la guerre de 1914 (France, Allemagne, Europe centrale) ; dans les années 1990 pour

(1) Simultanément la proportion des 20 ans et moins passait par le minimum historique de 29,5 % (1966 : 34,1 %, 1976 : 31,7 %).

Pourcentages de personnes âgées de 65 ans et plus

	1950	1955	1960	1965	1970	1975
R.F. Allemagne (a)	9,4	10,1	10,8	11,9	13,2	14,3
Belgique	11,1	11,5	12,0	12,6	13,4	13,8
Danemark	9,1	9,8	10,6	11,3	12,3	13,3
France	11,4	11,6	11,6	12,1	12,9	13,3
Irlande	10,7	10,9	11,2	11,2	11,2	11,2
Italie	8,3	9,1	9,3	9,9	10,7	12,0
Luxembourg	9,8	10,5	10,8	11,8	12,5	13,1
Pays-Bas	7,7	8,4	9,0	9,6	10,2	10,8
Royaume-Uni	10,7	11,3	11,7	12,0	12,9	13,9
Autriche	10,4	11,3	12,0	13,3	14,1	15,0
Espagne	7,3	7,8	8,2	8,6	9,8	10,7
Finlande	6,7	6,9	7,2	7,9	9,2	10,5
Grèce	6,8	7,4	8,3	8,9	11,2	12,2
Norvège	9,7	10,2	11,1	12,0	12,9	13,5
Portugal	7,0	7,3	8,0	8,4	9,7	10,3
Suède	10,3	10,9	12,0	12,7	13,7	15,2
Suisse	9,6	9,9	10,1	10,5	11,4	12,7
Canada	7,7	7,7	7,5	7,7	7,9	(b) 8,4
États-Unis	8,1	8,8	9,2	9,5	9,8	(b) 10,3
Japon	4,9	5,3	5,7	6,2	7,1	(b) 7,9
URSS	6,1	6,5	6,8	7,4	7,8	9,1
Allemagne de l'Est	10,6	12,3	13,7	14,6	15,5	16,8
Bulgarie	6,7	7,4	7,5	8,4	9,6	11,0
Hongrie	7,3	8,2	9,0	10,3	11,6	12,8
Pologne	5,2	5,5	5,8	6,8	8,3	9,5
Roumanie	5,3	6,4	6,7	7,9	8,6	9,5
Tchécoslovaquie	7,6	8,2	8,6	9,8	11,3	12,6
Yougoslavie	5,7	6,0	6,3	6,7	7,8	8,6
Australie	8,1	8,4	8,5	8,5	8,3	8,5
Nouvelle-Zélande	9,0	9,0	8,6	8,1	8,5	8,8
Algérie	4,4	4,1	3,9	3,3	3,7	3,2
Maroc	2,9	2,7	2,6	3,5	4,2	3,7
Égypte	3,5	3,3	3,1	3,2	3,2	3,4
Inde	4,3	3,9	3,5	3,1	2,9	2,9
Brésil	2,4	2,5	2,6	2,9	3,1	3,2
Mexique	3,3	3,9	3,4	3,5	3,5	3,5
Monde	5,5	5,3	5,3	5,4	5,5	5,7

(a) Y compris Berlin-Ouest.

(b) 1974.

Sources : Chiffres en gras : *Statistiques de base de la Communauté*, Eurostat 1977. Autres : *Selected world demographic indicators by countries, 1950-2000*. Division de la population, ONU, 28 mai 1975 (multigraphié). Dans cette source, 1975 était une projection.

les pays particulièrement frappés par la dénatalité des années 30 (États-Unis, Grande-Bretagne, pays scandinaves) ; et après 2005 pour les principaux belligérants de la guerre de 1940 (Allemagne, URSS, Europe centrale). De plus, les pays dont la pyramide des âges a été bouleversée par des guerres civiles ou de fortes émigrations ou immigrations (URSS,

Espagne, Grèce, Irlande) présentent des évolutions particulières.

En 2000, les États-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande n'auront pas atteint le niveau de la France de 1946. A la même époque, dans les pays en développement, on n'atteindra pas encore 5 %.

M. L.